

le constate bien ces jours-ci—c'est déjà impossible. Mais ce n'est pas deux, c'est alors dix ou onze que nous aurions.

Toute politique extérieure a également besoin d'être claire et efficace. En politique étrangère comme ailleurs, il existe un « principe de non-contradiction ». S'il y a dix ou onze voix canadiennes à l'étranger, il y aura multiplicité de démarches et de points de vue canadiens qui se neutraliseront, pour une bonne part. Dans la vie internationale, notre influence en serait réduite d'autant. On n'aurait plus guère besoin de compter sur nous.

Or, s'il est une chose difficile et essentielle dans la vie présente, c'est bien de faire le poids. L'Europe, face aux super-puissances, saisit bien l'ampleur et l'urgence du problème, sans avoir encore réussi à le résoudre. Pour une puissance moyenne, ce serait presque un suicide politique que de dissiper, dans plusieurs domaines importants, ses moyens d'action en une poussière d'interventions ou d'initiatives. Dix provinces œuvrant séparément à l'étranger, même quand elles ne neutralisent pas mutuellement leurs actions, n'auraient pas le même pouvoir ni la même influence que celui d'un Canada rassemblant toutes les énergies derrière une démarche unifiée.

Une politique balkanisée serait une politique infiniment vulnérable. Les pays étrangers feraient preuve de vertu surhumaine s'ils n'exploitaient pas, selon leur intérêt, les merveilleuses occasions de manœuvre que leur offrirait, dans de nombreux domaines importants, une présence fragmentée du Canada à l'étranger. Il leur serait possible de faire jouer les intérêts provinciaux les uns contre les autres, de se faire des clients, de se servir du Canada en toute liberté et bonne conscience, somme toute avec notre permission. On n'a qu'à se rappeler les événements récents qui se sont produits chez nous pour soutenir cette assertion.

Voici ce qui est le plus grave dans toute cette affaire: si elle était adoptée, la thèse de la souveraineté extérieure des provinces aurait pour effet de menacer la vie intérieure du Canada. Le partage des souverainetés extérieures permettrait *in æternum* des interventions dans la vie constitutionnelle et, donc, intérieure du Canada. On déciderait ainsi de l'avenir canadien non pas par voie de débats constitutionnels raisonnés devant l'opinion publique canadienne et à la lumière de l'ensemble des problèmes, mais par le truchement des intérêts changeants et divergents de la communauté internationale. De ce fait même, nous aurions une constitution faite indéfiniment à l'étranger. Le Canada pourrait-il y survivre? Il aurait plutôt d'excellentes chances de se désintégrer sans que son «électorat» ne l'ait voulu.

Il est grand temps que la population du Québec se rende compte que, même si elle ne se veut pas séparatiste, les tenants de cette thèse poursuivent une politique dont la conséquence pourrait bien être l'enterrement du Canada. Que ceux qui poursuivent cet objectif se découvrent et que ceux qui s'y opposent l'affirment!

Il me semble évident que les provinces canadiennes auront assez de sens commun pour œuvrer dans le cadre canadien et éviter d'adopter des programmes politiques qui menaceraient d'émettre la politique étrangère canadienne et le pays même. Doivent-elles pour autant se résigner à ne jouer aucun rôle dans nos relations extérieures, à s'effacer totalement de la scène mondiale? Est-ce qu'Ottawa a adopté la politique de les écarter de ses relations extérieures? Faut-il immoler les provinces et leurs intérêts sur l'autel de l'unité nationale? Pas le moins du monde.

Ce que veulent les provinces, me semble-t-il, en gros, c'est que leurs aspirations et leurs intérêts soient reflétés dans la formulation de la politique étrangère canadienne. Elles désirent participer, le cas échéant, à la présentation et à la diffusion de la politique à l'étranger, elles veulent être présentes au monde des conférences et des organismes internationaux. Elles exigent que leur rôle et leur contribution—qu'il s'agisse d'éducation, de culture ou de coopération technique et sociale—reçoivent, au sein d'un effort canadien commun, une reconnaissance adéquate. Or, pour ce faire, elles n'ont nullement besoin de réclamer un désastreux partage de la souveraineté extérieure.

Le fédéralisme canadien leur offre toutes les avenues nécessaires. Dans le cadre de la constitution actuelle, le gouvernement fédéral a commencé à mettre au point une formule souple de coopération avec les provinces. Ce n'est pas là une concession pieuse de la part du gouvernement fédéral. C'est une nécessité que nous impose un fédéralisme sincèrement vécu. On a déjà élaboré des aires de consultation et de coopération. La formule fédérale contient des virtualités qui permettent d'accroître la participation provinciale à la présence canadienne à l'étranger. Plutôt que de gaspiller des énergies précieuses en tiraillements à l'étranger, il serait beaucoup plus rentable, pour les provinces, de travailler avec le gouvernement canadien en vue d'élargir, de préciser les modes de consultation et de coopération.

• (12.30 p.m.)

Parlons concrètement. Quelle est-elle, cette formule?

Depuis un certain temps déjà, le gouvernement fédéral a entrepris de consulter les pro-